

31 juillet 2009

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 6 mai 2009, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **27/07/2009** au **31/07/2009** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix en €	Montant en €
27/07/2009	10 350 208 (1)	4,00	41 400 832,00
TOTAL	10 350 208		41 400 832,00

- (1) Exercice par Lazard Frères Banque SA de la Promesse de vente consentie par GET SA dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée portant sur les bons de souscription d'actions GET SA émis par GET SA.